

## **BOURSE D'EXCELLENCE MICHEL-SABOURIN 2025-2026 (D. Psy. – Psychologie clinique)**

Une bourse d'excellence de **10 000\$** est décernée annuellement par le Fonds Michel-Sabourin à un(e) étudiant(e) dont le projet porte sur une thématique liée à la psychologie légale.

Le Fonds Michel-Sabourin a été créé en 2024 par le Dr. Michel Sabourin, professeur émérite au Département de psychologie de l'Université de Montréal, où il a exercé des tâches d'enseignement, de recherche et d'administration de 1970 à 2011. Depuis 1985, le professeur Sabourin a contribué à faire connaître la psychologie légale au Québec, autant par ses travaux de recherche que par ses cours et ses activités professionnelles de consultation auprès d'avocats criminalistes, et de formation auprès du Conseil canadien de la magistrature et de la Cour Supérieure du Québec.

### **Conditions d'admissibilité**

1. Au moment du dépôt de la candidature, être inscrit(e) en statut plein temps au D. Psy., option psychologie clinique
2. Ne pas être en internat
3. Avoir un excellent dossier académique, incluant une note moyenne minimale de 3.8/4.3
4. Le projet d'essai de la personne candidate a été approuvé par le jury d'évaluation des projets
5. Le projet d'essai porte expressément sur un des quinze sujets suivants du domaine de la psychologie légale (sans ordre de priorité) :
  - 2.1 Les troubles mentaux graves en fonction des critères légaux
  - 2.2 L'évaluation du risque de comportements violents (dangerosité)
  - 2.3 La responsabilité criminelle et l'aptitude à subir son procès
  - 2.4 Le profilage et le comportement criminel
  - 2.5 La consultation pour la préparation d'un procès devant jury
  - 2.6 La résolution de problèmes légaux (séparation, divorce) par des mécanismes de médiation familiale
  - 2.7 La victime d'acte criminel
  - 2.8 La délinquance sexuelle
  - 2.9 Le plaideur quérulent
  - 2.10 La crédibilité des témoignages
  - 2.11 L'expertise psycholégale
  - 2.12 L'enquête criminelle et les faux aveux
  - 2.13 Les biais cognitifs des juges ou des autres acteurs du système judiciaire
  - 2.14 Les prise d'otages (rôle du psychologue en tant que conseiller à la police ou aux services correctionnels)
  - 2.15 La psychopathie et les comportements criminels non-violents

**Note 1 :** *Les projets de recherche portant sur des approches ou des concepts psychodynamiques ou existentiels/humanistes ne sont pas admissibles.*

**Note 2 :** *L'excellence du dossier académique ne sera pas le principal critère utilisé pour la sélection de la personne lauréate. L'adéquation entre la thématique de recherche et les domaines spécifiés au point cinq (ci-dessus) sera prépondérante.*

**Note 3 :** *À candidature égale, le Comité d'attribution pourra privilégier un(e) étudiant(e) ayant démontré un besoin de soutien financier plus important.*

### **Soumission de la candidature**

Le dossier doit comprendre, dans l'ordre, les éléments 1 à 5 suivants **dans l'ordre et assemblés en un seul document PDF** :

1. Le formulaire de candidature
2. Tous les relevés de notes de premier cycle, et s'il y a lieu, de deuxième ou troisième cycle pour les programmes effectués antérieurement au programme en cours (relevé officiel ou copie conforme).
3. Copie non officielle du relevé de notes le plus récent pour le programme de doctorat en cours.
4. Un curriculum vitae à jour (inclure les bourses déjà reçues).
5. Un résumé du projet de recherche (max. 500 mots).
6. La direction de recherche doit être en c.c. du courriel de candidature pour témoigner de son appui.

*Note : Aucune lettre de recommandation n'est requise, ou ne sera prise en considération.*

Le dossier complet en format PDF (un seul fichier) devra être transmis par courriel à l'adresse [psybourses@psy.umontreal.ca](mailto:psybourses@psy.umontreal.ca), **au plus tard le 8 juin 2025 à 23h59.**

### **Rencontre avec les donateurs**

Une rencontre entre les personnes lauréates et donatrices aura lieu lors de la cérémonie « Célébrer les arts et les sciences » de la Faculté des arts et des sciences qui se tiendra au mois de novembre 2025. L'invitation aux lauréat(e)s sera faite par la Faculté. Nous vous encourageons fortement à vous libérer pour cette cérémonie officielle.

Informations additionnelles : [psybourses@psy.umontreal.ca](mailto:psybourses@psy.umontreal.ca)